

# CHARTRE POUR DES PROJETS D'ÉNERGIES RENOULEVABLES À GOUVERNANCE LOCALE EN MAINE-ET-LOIRE

—

**Mardi 11 avril 2023**  
Terra Botanica / Angers

*Recueil des lignes directrices inspirantes  
pour une coopération réussie*

# Recueil des lignes directrices inspirantes pour une coopération réussie

*Une fois que les co-porteurs se sont mis d'accord sur le partage de valeurs communes telles que définies dans la charte, il est nécessaire de les décliner opérationnellement projet par projet. Ce sont les co-porteurs qui décident ensemble au préalable sur quels projets se référer à ces lignes directrices inspirantes. Elles sont là pour guider ce travail de déclinaison, il a vocation à être adapté à chaque situation (son avancement, son portage...). Ces lignes directrices inspirantes n'ont aucun caractère obligatoire. Les co-porteurs de projet peuvent, bien entendu, trouver d'autres manières de répondre aux engagements fondamentaux.*

## Sommaire du recueil

<b>Partie 1 - Lignes directrices inspirantes pour l'ensemble des co-porteurs (publics, privés, citoyens) .....</b>	<b>2</b>
En amont d'un projet – amorçage d'une coopération réussie .....	2
Lors du développement du projet – faire vivre la coopération et la complémentarité des acteurs .....	5
En phase d'exploitation – gérer ensemble.....	7
Aller plus loin – animer les coopérations entre acteurs dans le temps .....	7
<b>Partie 2 - Lignes directrices inspirantes pour les collectivités territoriales .....</b>	<b>9</b>

## Partie 1 - Lignes directrices inspirantes pour l'ensemble des co-porteurs (publics, privés, citoyens)

### En amont d'un projet – amorçage d'une coopération réussie

#### De quelle phase du projet parlons-nous ?

L'amorçage du projet va des premières réflexions du ou des initiateur(s) du projet jusqu'au partage des études de préfaisabilité technique et économique. Lors de cette phase, les acteurs à mobiliser sont identifiés et débutent un partenariat pour poser les bases d'une coopération entre co-porteurs avant la phase de développement qui fera évoluer le projet par rapport à l'hypothèse de départ.

#### Les lignes directrices inspirantes

- **Dès qu'un projet est en réflexion** sur un territoire par un acteur (collectif de citoyens, structures publiques ou développeur privé), ce dernier va **rechercher l'implication** des autres **acteurs susceptibles de participer au portage du projet** (si le projet vient d'un développeur privé, il recherche l'implication de la collectivité et d'un collectif de citoyens, etc.)
- Si le/les porteur.s de projet est un développeur privé ou un collectif de citoyens, il/ils s'engage/nt à **rencontrer la communauté de communes et la commune** sur lesquelles le projet pourrait voir le jour. Elles sont ainsi associées dès le recensement et l'identification de sites potentiels pour le projet.

Concrètement :

- La/les collectivités locales sont informées avant tout contact avec le/les propriétaires du/des sites concerné/s
- La/les collectivités locales précisent le rôle qu'elles souhaitent avoir dans le cadre du projet. Elles précisent si elles souhaitent contribuer au développement et être associées au co-portage du projet, directement ou par l'intermédiaire d'une SEM, ou adopter une autre posture (*voir les lignes directrices inspirantes spécifiques aux collectivités*)
- Le projet passe en phase de « développement » avec l'accord de la (des) collectivité(s) locale(s), après une information "neutre" et la tenue d'un débat au sein du conseil municipal pour prendre position sur l'opportunité de développer un projet
- Pour poser **les bases d'une coopération réussie**, les co-porteurs du projet - *collectif de citoyens, structures publiques, associatives et/ou développeur privé* - s'entendent progressivement, et formalisent noir sur blanc après plusieurs échanges si besoin sur :

*L'ensemble des points ci-dessous pourront être approfondis et ajustés pendant la phase de développement.*

- Le rôle et les compétences de chacun aux différentes étapes du projet (amont, développement et exploitation)

Ressource inspirante : Note de synthèse d'Energie partagée « Codévelopper un projet EnR citoyen : comment concilier les intérêts privés et territoriaux ? »

- Les **attentes, les besoins et les spécificités\*** de chaque acteur.

*\*Par exemple, les rythmes de prise de décision de chaque acteur (temps de la délibération plus longue pour les acteurs publics, etc.)*

- Les **engagements pris les uns envers les autres**, notamment en **termes d'informations à se transmettre** (préalable indispensable à la transparence entre partenaires)
- La **gouvernance** spécifique au projet pour qu'elle soit véritablement partagée entre co-porteurs (*en lien avec le point sur le modèle économique ci-après*).

Les contours de l'ouverture du capital aux citoyens sont précisés.

Ressource inspirante : La Boussole de l'énergie citoyenne d'Energie partagée et son pilier « intérêt territorial » qui propose des seuils (ex. « Possibilité pour les habitants de participer aux fonds propres », « Au moins 30 habitants actionnaires directement ou indirectement », « acteurs locaux et citoyens : au moins 40% de l'actionnariat [fonds propres ou quasi fonds propres] »)

- Le **modèle économique** et la **création de valeur envisagée** entre co-porteurs et avec/pour le territoire
  - Les co-porteurs du projet étudient les modalités de mise en place d'un capital partagé\*. Ils précisent la place du « territoire »\*\* dans ce capital ainsi que l'articulation avec un investissement participatif - crowdfunding (prise de dette) le cas échéant

*\*Par exemple, aucun acteur avec plus de la moitié du capital pour rester dans le cadre d'une dynamique partenariale*

*\*\*Par exemple, la (les) collectivité(s) et les citoyens sont majoritaires dans le capital ; d'autres acteurs du territoire participent à la constitution du capital*

Ressource inspirante : La Boussole de l'énergie citoyenne d'Energie partagée (pilier « intérêt territorial »)

- Le développeur privé est transparent sur le montant et l'origine des financements ainsi que ses attentes en termes de rémunération
- Le montant de la valorisation du projet est discuté et jugé « raisonnable » par l'ensemble des co-porteurs dans l'idée d'avoir un coût final de l'énergie acceptable

- Les co-porteurs négocient et s'entendent sur la part de chaque co-porteur issue de la valorisation des projets
- Une partie des futurs dividendes doit alimenter des actions pédagogiques sur les énergies renouvelables ou de sobriété énergétique
- Le **caractère « local »** du projet (financement, emploi, dynamique...), l'ensemble des **retombées « locales » escomptées** (fiscales, économiques...) et la **valeur ajoutée des projets pour le territoire** (lien social, pédagogie...)

Ressources inspirantes : L'étude statistique de terrain « Les retombées économiques locales des projets citoyens » d'Énergie Partagée (synthèse de 4 pages ou étude complète) et la Boussole de l'énergie citoyenne d'Énergie Partagée

- Les co-porteurs prévoient la mise en place d'un **Comité de suivi du projet** et précisent ses modalités d'animation (à quel partenaire est confié le rôle de l'animer ? etc.)

Si la collectivité ne participe pas au co-portage dans le sens où elle ne contribue pas au capital, elle est incluse dans le Comité de suivi se réunissant tout au long du développement et de l'exploitation du projet pour conserver un espace de discussion et de négociation constructif.

- Vis-à-vis des différentes **parties-prenantes du projet**, les co-porteurs identifient et précisent ensuite, le cas échéant, pourquoi et comment mobiliser :
  - les structures ressources reconnues à l'échelle régionale ou départementale : RECIT, SIEMML, associations spécialisées dans l'éducation à l'environnement et au développement durable...
  - les acteurs locaux concernés ou impactés par le projet\* (riverains, habitants, associations, ...) présents sur la zone de développement du projet

*\*Par exemple, les personnes dans le périmètre de co-visibilité des projets*

Ressource inspirante : l'outil « TerritoDiag » sous forme de jeu de cartes pour partager le diagnostic d'un territoire, cartographier toutes les ressources et les contraintes d'un projet, en lien avec les acteurs présents sur les territoires

## Lors du développement du projet – faire vivre la coopération et la complémentarité des acteurs

### De quelle phase du projet parlons-nous ?

La frontière entre le stade « amont » et « développement » est parfois floue. Ici, nous considérons que la phase de développement est officiellement lancée quand l'ensemble des co-porteurs se sont mis d'accord pour travailler ensemble, approfondissent les premières hypothèses techniques et sécurisent le foncier. Ils feront évoluer le projet en engageant une dynamique de concertation et de pédagogie auprès des habitants.

### Lignes directrices inspirantes

- **Les co-porteurs engagent une dynamique de co-construction** dès les premières étapes de développement d'un projet. Outre les aspects techniques inhérents au développement de projets et déjà prévus par la réglementation dans l'étude d'impact et de paysage, ils veilleront à :
  - Échanger et approfondir la compréhension du contexte local grâce aux connaissances des co-porteurs de projet (et à la concertation mise en place)
  - Réaliser des diagnostics de terrain afin d'affiner le potentiel de développement, les enjeux en termes d'acceptabilité et d'intégration territoriale
  - Produire des cartes permettant de visualiser les zones impactées par le projet et d'éviter, dès le début, les éventuels conflits d'intérêts\* ou des oppositions  
*\*Par exemple : terrain détenu par un agriculteur également élu municipal*
  - L'intégration environnementale et paysagère en s'appuyant sur les recommandations de l'étude d'impact et de paysage (éviter, réduire, compenser) et en étudiant les mesures compensatoires de négociation suggérées par les co-porteurs
  - S'accorder sur le choix du site final et être réactif sur les questions de sécurisation du foncier compte-tenu de la concurrence potentielle avec d'autres développeurs.
  - Réunir et informer tous les agriculteurs concernés (exploitants et propriétaires) ensemble, pour s'assurer qu'ils aient tous le même niveau d'information. Leur proposer plusieurs choix pour le partage des loyers par exemple, et leur proposer de rentrer dans la société de projet ou au minimum dans le comité de suivi

- Respecter les procédures d'appel à projet ou à manifestation d'intérêt lancées, le cas échéant, par les collectivités en accord avec les propriétaires fonciers
  - Assurer une transparence entre co-porteurs vis-à-vis des choix techniques et économiques et des modèles financiers du projet, ainsi que de leurs conséquences sur la vie du projet (acceptabilité, exploitation...)
  - Mettre à jour l'identification des parties prenantes à associer selon les orientations du projet
  - Organiser un Comité de suivi pour les projets d'envergure (éolien, méthanisation...) et répondre aux parties prenantes du projet sur le territoire
- **Les co-porteurs valident les différentes étapes de développement et assument ensemble les risques et obstacles.**
  - **L'information et la mobilisation des habitants est une partie intégrante de la phase de développement.** Elle est amorcée le plus tôt possible et se poursuit tout au long du projet.

Elle vise à partager le sens des projets et leurs plus-values pour le territoire. Elle contribue à l'émergence ou la consolidation d'une culture commune locale sur la place des énergies renouvelables dans la transition énergétique (pédagogie sur les notions de mix énergétique, d'indépendance énergétique, de sobriété et d'efficacité, ...).

Cela concourt également à faire évoluer les projets et, par le biais d'une meilleure compréhension, à en faciliter l'intégration (ou « l'acceptabilité »).

Les co-porteurs :

- Établissent un plan de communication spécifique au projet en étudiant les moyens de diffuser une information de proximité (aller dans les communes)
- Informent en proximité le plus possible en allant dans les communes pour faire connaître les enjeux des projets à gouvernance locale
- Organisent des temps de présentation, d'échanges et/ou de co-construction avec les parties prenantes du territoire (élus, professionnels, ...) et les habitants. Les co-porteurs varient les formats et les approches pour toucher le plus grand nombre de personnes. NB : les co-porteurs sont transparents sur les choix financiers et économiques liés au projet et font connaître les modalités de gouvernance locale
- Ouvrent la gouvernance et l'entrée au capital des habitants via le collectif de citoyens selon la proportion actée en amont du développement
- Traitent ensemble les remarques ou objections issues de la concertation
- S'appuient sur les acteurs ressources - *identifiés en amont du projet* – pouvant renforcer le caractère pédagogique et ludique des formats proposés aux habitants

## En phase d'exploitation – gérer ensemble

### De quelle phase du projet parlons-nous ?

Le projet est sorti de terre suite à la phase de développement. Les co-porteurs doivent maintenant gérer l'exploitation de l'installation ainsi que les revenus générés.

### Lignes directrices inspirantes

- **Les co-porteurs maintiendront l'organisation régulière du Comité de suivi du projet** pour poursuivre les échanges et le partage d'informations entre eux
- **Ils s'assurent que des suivis sont effectués**, tout particulièrement en matière d'éventuels impacts de l'exploitation sur l'environnement local (suivi écologique, bruit, exploitations agricoles, odeurs...) tels que définis dans la phase d'étude.
- **Ils organisent des actions pédagogiques et/ou de sobriété** mises en place grâce à une partie des revenus générés par le projet (budget défini en amont du projet, dividendes...)
- **Le co-porteur en charge du suivi de l'exploitation rédige un bilan annuel d'activité**, incluant *a minima* les résultats de l'exploitation, les incidents apparus, les conclusions de suivis écologiques ainsi que les actions menées autour du projet (aménagement, sensibilisation, etc.).
- **Ils communiquent auprès des parties prenantes du projet en phase d'exploitation** : diffusion du bilan d'activité, communication spécifique sur les actions pédagogiques, etc.

## Aller plus loin – animer les coopérations entre acteurs dans le temps

### De quelle phase du projet parlons-nous ?

Outre l'engagement sur un projet, les relations de confiance entre les co-porteurs peuvent nourrir un partenariat de long-terme et de nouvelles synergies afin de mobiliser les gisements d'énergie renouvelable du territoire, et anticiper pour mieux construire (pouvant aller jusqu'à la recherche conjointe de fonciers)

### Lignes directrices inspirantes

- Les **partenaires s'inscrivent dans une démarche apprenante, c'est-à-dire de montée en compétence collective** grâce au partage d'information et de savoir.

Ils peuvent également s'évaluer et s'améliorer grâce à des outils existants

Ressources inspirantes : [Boussole de l'énergie citoyenne d'Énergie partagée](#), les [Scopes de France Nature Environnement](#) (éoloscope, photoscope, méthanoscope)

- Tous les co-porteurs maîtrisent les aspects juridiques et financiers possibles pour le montage des projets et nécessaires aux prises de décision sur la participation aux projets
- Les **co-porteurs se coordonnent** en lien avec les parties prenantes d'un territoire **pour la mobilisation des gisements locaux**. Plusieurs suggestions :
  - Planifier et identifier finement les gisements (pour être en avance sur les projets qui ne sont pas à gouvernance locale)
  - Mettre en place une veille collective et structurée des gisements potentiels sur le territoire (toute filière d'énergie renouvelable confondue)

## Partie 2 - Lignes directrices inspirantes pour les collectivités territoriales

La collectivité est associée à minima au suivi du projet à toutes ses phases, au sein par exemple d'un comité de suivi se réunissant régulièrement. La collectivité est garante de l'intérêt général et de l'information de ses administrés.

En complément des lignes directrices inspirantes précédentes, les collectivités peuvent aller plus loin pour favoriser le déploiement de projets d'énergies renouvelables à gouvernance locale.

Les collectivités signataires de la charte s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour :

- **Articuler la présente Charte avec ses politiques locales** (projet de territoire, plan climat, schéma directeur de développement des énergies renouvelables, SCoT, PLU(i)...) et **contribuer ainsi à augmenter la portée territoriale des projets d'énergies renouvelables du territoire** (retombées locales, enjeux environnementaux locaux...)
- **Améliorer la connaissance des gisements d'énergie renouvelable sur leur territoire** par le biais d'études spécifiques
- **Animer son territoire et sensibiliser les habitants** sur les enjeux de la transition énergétique et actions pour agir au niveau local. Elle fait connaître au plus grand nombre le rôle des collectivités et l'intérêt territorial qu'elles portent
- **Accompagner l'émergence, la création et/ou la montée en compétences de collectifs de citoyens** sur son territoire en :
  - repérant les « bruits de fond » des initiatives citoyennes
  - stimulant l'émergence de collectifs en créant des conditions favorables et en s'appuyant sur des acteurs associatifs spécialisés (RÉCIT, association ALISEE, Energie partagée)
  - organisant des temps de formation commune élus et citoyens sur les énergies renouvelables
- **Favoriser le portage public-citoyen en**
  - construisant un espace de dialogue pour favoriser l'interconnaissance entre élus, services techniques et collectifs de citoyens pour apprendre à se connaître et appréhender les problématiques de chacun (y compris en termes de temporalité d'actions)
  - valorisant les collectifs de citoyens partenaires de la collectivité pour contribuer à leur crédibilisation auprès des habitants

- communiquant ensemble sur les projets d'énergies renouvelables
  - conservant son rôle de facilitation tout au long des projets, maintenant le lien et gardant une continuité
- 
- **Faciliter les liens entre les développeurs privés et les collectifs de citoyens**, toujours dans une optique de créer ou d'entretenir des espaces de dialogue pouvant intégrer les développeurs privés
  - **Porter à connaissance des développeurs privés la présente charte et l'inviter à la signer**
  - **Exiger à l'exploitant un bilan annuel d'activité**, incluant à minima les résultats de l'installation, les incidents apparus, les résultats des suivis écologiques et les actions menées autour du parc (aménagement, sensibilisation, etc).